

# Voix Active SNUipp infos

N°  
**53**  
du  
18/11/10



## Sombre période

### Sombre période pour notre système social.

20 octobre : vote au Sénat de la réforme des retraites, promulgation dans la foulée ... Le gouvernement nous dit que nous avons mal compris, que cette réforme est nécessaire, qu'il en va de l'avenir du système de retraite par répartition... Certes, une réforme est nécessaire; mais il ne s'agit pas d'un problème arithmétique. Si nous suivons le même raisonnement sur l'agriculture on devrait être en situation de famine.... or les 3% d'agriculteurs aujourd'hui produisent autant que les 30% en 1900. Il en va de même pour la croissance... La France est un pays riche, on a tendance à l'oublier. La France a doublé son PIB en 40 ans et devrait le doubler encore à l'horizon 2050. (cf analyse de B. FRIOT)

Selon le COR, il suffirait de consacrer 1,9% du PIB en plus pour financer les retraites et 4 à 6% pour abroger les réformes de 1993 et 2003" (Notons qu'un point de PIB = moins de 10% des dividendes versés aux actionnaires chaque année!).

Le seul objectif pour le gouvernement est de nous faire partir à la retraite avec des pensions en constante diminution, et par la même, nous amener à cotiser à des « fonds de pensions » à la française. Quel corps de métier peut sereinement penser que les salariés travailleront jusqu'à 67 ans afin d'avoir une retraite à taux plein ?

Nous ne voulons pas du contrat social qui nous est proposé. Restons mobilisés !

### Sombre période pour les fonctionnaires...

Dans un rapport remis le 5 octobre, la Commission des finances à l'Assemblée Nationale préconise le gel du point d'indice jusqu'en 2013. Pour rappel, depuis 2000, les fonctionnaires ont perdu 9% de leur pouvoir d'achat (inflation de 18%).

### Sombre période pour notre école...

Le projet de loi de finances 2011 prévoit que 16 120 postes vont être supprimés dans l'Éducation Nationale, dont 8967 dans le premier degré, alors que 4000 élèves supplémentaires sont prévus pour la rentrée 2011. L'ambition éducative pour tous les jeunes n'est plus une priorité en France. Dans un rapport récent, la Cour des Comptes constate un sous investissement de la France dans son système éducatif de 15% par rapport à des pays comparables. Pour l'instant, les Recteurs ont reçu les consignes du ministère. Ils devraient rapidement faire connaître leurs priorités, et les leviers qu'ils utiliseront pour appliquer ce plan de rigueur dans nos écoles.

C'est aussi contre cette mise à mal de notre système éducatif que nous resterons mobilisés.

### Sombre période ? Pas sûr...

Avec plus de 3 000 000 de personnes dans les rues à plusieurs reprises depuis la rentrée scolaire, des mobilisations qui se multiplient dans tous les secteurs et de façon diversifiée, des grèves reconductibles dans différents secteurs, les français réagissent, et ça c'est très positif ! La mobilisation ne faiblit pas, contrairement à ce qu'on veut nous faire croire.

**Pour les retraites,  
Pour les services publics de qualité pour tous,  
Pour la réussite de tous les élèves,  
Mobilisés nous sommes,  
Mobilisés nous resterons le 23 novembre !**

Pascal Lesseur  
Secrétaire départemental du SNUipp-FSU 34

### Au sommaire de ce numéro :

Page 1 : éditorial et sommaire

Page 2 : Promotions 2011 – Retraites, Education rien n'est joué ! - Formation – Budget 2011.

Page 3 : Projet d'école – Rythmes scolaires – Carte Scolaire.

Page 4 : Les RIS sont un droit - Calendrier des réunions et RIS (Novembre et décembre) - Permutations

Page 5 & 6 : Les élus du personnels vous informent ...

Page 7 & 8 : Bulletin de syndicalisation



Promotions 2011

## Attention c'est la saison des « PROMOTIONS » !

La CAPD se réunira le 7 décembre,  
d'ici là retrouvez la fiche de contrôle syndical  
et toutes les infos sur le site :

<http://34.snuipp.fr>

## Formation

Côté formation continue ... ou ce qu'il en reste !

Le SNUipp-FSU 34 s'est clairement manifesté contre l'indigence du plan de formation départemental pour 2010/2011. Si l'IA a rappelé que le plan de formation devait faciliter la mise en oeuvre des réformes (programmes, aide personnalisée, enseignement des langues vivantes, accueil des enfants handicapés, ...) il ne peut que constater que le nombre de collègues pouvant espérer partir en formation en dehors des stages à publics ciblés devrait atteindre 0 dès 2011.

Côté formation initiale ... si on peut encore parler de formation !

L'année transitoire suite à la masterisation ne nous rassure pas sur la suite. Il paraît de plus en plus évident que pour les prochains professeurs stagiaires rien ne sera prévu, sauf peut-être en faisant appel aux organismes de formations privés qui y vont chacun de leur stage d'accompagnement à l'entrée dans le métier.

## Budget 2011... tout va bien ...

9000 postes, rien que dans le premier degré, doivent disparaître à la rentrée prochaine. Y'aura-t-il encore des places offertes au concours ?

On peut légitimement s'attendre à de massifs départs à la retraite anticipés suite à l'attaque faite contre la situation des collègues mères de 3 enfants.

Les postes de « titulaires départementaux » seront bien effectivement TOUS supprimés à la prochaine rentrée (l'IA nous l'a clairement annoncé lors du dernier groupe de travail) poursuivant ainsi la lente mais inexorable asphyxie des RASED et de toute politique de lutte contre la difficulté scolaire ... trop chère ?

Le plan départemental de formation continue ne propose pour 2010/2011 plus que 5 parcours de formation accessibles à l'ensemble des collègues, mais rassurons nous dès l'année prochaine la formation se limitera aux animations pédagogiques, et éventuellement à des stages de remise à niveau pour enseignants fatigués pendant leurs congés.

Bref tout va bien, on ne voit vraiment pas pourquoi la profession aurait à se plaindre ... !

## Retraites, éducation : rien n'est joué !

**Un système de retraite équitable,  
un vrai choix de société.**

Les salariés et les retraités devront payer alors que les plus hauts revenus et les capitaux seront très largement épargnés. Une autre réforme est possible.

L'allongement de la durée de cotisation réduit les droits des femmes.

Les fonctionnaires sont particulièrement visés. L'augmentation des cotisations représentera en 2020 une journée de salaire par mois en moins !

Les bornes d'âges repoussées à 62 et 67 ans, l'allongement de la durée de cotisations, les décotes sanctionnant les courtes carrières, les baisses de pensions sont injustes et économiquement inefficaces.

### L'éducation, un investissement d'avenir

8.967 postes d'enseignants seront supprimés à la rentrée 2011 dans les écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires). Les effectifs dans les classes vont augmenter.

La suppression progressive des personnels d'aide à la direction (EVS), par la non reconduction d'une partie des contrats aidés, est en cours.

Les postes d'enseignants actuellement affectés en dehors des classes sont menacés. Le ministre vise particulièrement les RASED sédentarisés.

Notre IA les a d'ores et déjà condamnés.

Les conditions de la scolarisation en maternelle vont continuer de se dégrader.

La diminution de la scolarisation des enfants de deux/trois ans va se poursuivre.

1000 en moins ! Les intervenants extérieurs de langues étrangères vont être totalement supprimés à terme dans les écoles . (échéance prévue : Sept 2011)

Les dispositifs de remplacement des enseignants absents vont être dégradés au profit du recrutement de personnels vacataires. Quant à la formation continue peut-on accepter sa disparition ?

**Carte Scolaire :** Les délégués du personnel du SNUipp vont aller au mois de décembre à la rencontre de tous les IEN du département afin d'évoquer avec eux leurs projets concernant la carte scolaire 2011/2012. S'il te semble que ton école risque d'être touchée par une mesure de carte scolaire (ouverture, fermeture, transfert, fusion, déplacement, ...) contacte au plus vite l'équipe du SNUipp-FSU 34.

## Projet d'école : pour quoi faire ?

Quand les projets d'école ont été instaurés en 1989, l'élève était au centre du système éducatif. La mise en place des cycles impliquait une mise en cohérence des objectifs à atteindre, non pas au niveau d'une classe mais au niveau de l'école.

La proposition qui nous est faite aujourd'hui s'apparente à une manipulation. Alors que la politique éducative actuelle est très contestée par la profession, il est demandé au travers du projet d'école de valider cette politique.

Cependant, il ne faut pas que l'institution prenne ses rêves pour des réalités. Le SNUipp et les enseignants ne sont pas en accord avec la politique éducative du gouvernement :

- suppression des postes,
- fragilisation de l'école maternelle,
- abandon de la formation,
- responsabilité de l'échec aux seuls personnels et/ou aux familles.

Si la recherche de qualité occupe tous nos esprits, elle n'est pas à confondre avec la question du mérite qui fera demain une partie de notre rémunération.

**Alors un projet d'école pour quoi ?**

1. Valider des objectifs définis par l'institution et non par l'équipe enseignante?
2. Porter la responsabilité d'une politique qui tourne le dos à l'Éducation ?
3. Satisfaire l'institution en se cachant derrière son petit doigt ?

**Le SNUipp 34 vous propose son analyse, ses revendications et des consignes départementales afin que le projet d'école soit source de vie et non un outil administratif et statistique supplémentaire.**

## Rythmes scolaires

En difficulté sur ses réformes (primaire, lycée, formation des maîtres...), le ministre de l'éducation nationale a installé en juin une « Conférence Nationale sur les rythmes scolaires ».

La volonté de détourner, là encore ... , l'opinion du débat sur l'austérité budgétaire et les coupes sombres dans l'éducation n'est évidemment pas étrangère à cette annonce.

Longtemps, la question des rythmes scolaires a porté sur l'alternance des périodes de vacances (sept semaines de cours, deux semaines de congés), et l'organisation de la semaine. Le débat a été relancé par la généralisation imposée de la semaine de quatre jours en primaire, avec la suppression de deux heures de cours au profit de deux heures d'aide personnalisée dont l'organisation est laissée à la responsabilité de chaque école.

L'opération de communication ministérielle ne doit tromper personne, d'autant que le gouvernement ne cache pas sa volonté de réduire les heures d'enseignement, en s'appuyant sur certains exemples à l'étranger. N'oublions pas que toute comparaison internationale sur le nombre d'heures d'enseignement doit s'accompagner d'un regard sur les missions assignées à l'école.

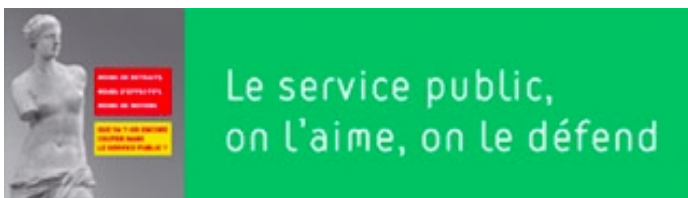
Après les « états généraux de la sécurité à l'école », cela ressemble à une nouvelle tentative de masquer une rentrée calamiteuse tant pour les élèves que pour les personnels.

**Mais le sujet est important et mérite d'être replacé dans une problématique plus large, incluant les rythmes de vie de l'enfant et du jeune, les inégalités sociales, les conditions de vie, l'organisation même des apprentissages en classe mais aussi des conditions de travail des personnels.**

Circulaire du 15/02/1990, fixant les modalités et procédures liées à l'élaboration d'un projet d'école	Contenu et demandes départementales pour l'élaboration d'un projet d'école pour les années 2010/2014
« Aussi est-il recommandé de <b>choisir les données à étudier</b> , les aspects à analyser, afin d' <b>éviter l'accumulation de données chiffrées statistiques et l'organisation d'enquêtes ambitieuses difficiles à maîtriser</b> . L'analyse, étape préliminaire indispensable, n'étant pas sa propre fin... »	Indicateurs de pilotage, de résultats, synthèse des résultats aux évaluations nationales, dispositifs d'aide mis en place dans l'école.
« La réorganisation du réseau d'aide aux élèves en difficulté doit faciliter la mise en place, lorsqu'elles s'avèrent nécessaires, des actions d'aide particulières de <b>correction ou de prévention...</b> »	Pas de référence explicite, hormis le nombre d'élèves pris en charge, à la place des membres du RASED dans l'élaboration et la conduite du projet d'école.
« Le projet d'école ne peut se réaliser pleinement que s'il est placé dans son environnement socioculturel et économique, englobant également les rythmes scolaires, les conditions de vie dans l'école et enfin les activités périscolaires et complémentaires de l'école. »	Quid des indicateurs socioculturels et économiques ?
« ... seront intégrés comme éléments d'un projet conçu globalement et pas seulement juxtaposés ou énumérés : • Les actions de soutien, • Les projets d'action éducative, • Les actions d'innovation pédagogique, • Les activités culturelles, • <b>Les classes de découverte,</b> • L'apprentissage des langues, ... »	Plus de références aux classes de découverte ou à l'intervention de personnes non enseignantes dans les établissements.
« ... les équipes doivent se doter d' <b>outils d'évaluation propres</b> pour adapter le projet en cours de réalisation. »	Pilotage par l'analyse des résultats aux évaluations nationales.
« Le projet est adressé à l'inspecteur départemental de la circonscription, qui exprime un avis de conformité avec le cadre national des programmes et instructions... Le projet d'école, <b>adopté par le conseil d'école</b> , est transmis par voie hiérarchique à l'inspecteur d'académie qui prononce l'acceptation des dispositions énoncées... »	« Présentation au Conseil d'école de fin d'année, pour avis »

LE SNUIPP 34 appelle les enseignants des écoles à :

- faire le « tri sélectif » des indicateurs du dossier du Projet d'école, en ne retenant que ceux révélateurs pour l'école
- transmettre au SNUipp 34 une copie de la page portant sur les besoins de formation. Nous en ferons un recensement pour porter les besoins des équipes lors des différentes réunions (CAPD, Conseil départemental de formation...)
- soumettre le projet d'école au Conseil d'école qui doit l'adopter (circulaire ministérielle n° 90-039 du 15/02/1990)



## Les RIS sont un droit ... Il faut en user !

Chacun a droit à 6h d'information syndicale par an, ces 6 h peuvent être décomptées des heures d'animations pédagogiques. Pour cela il suffit de prévenir votre IEN de votre participation à l'une ou l'autre des RIS par un simple courrier du type :

J'ai l'honneur de vous informer qu'en application du décret 82447 du 28.05.1982, je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par la section syndicale du SNUipp 34, le ..... à ....., de 9 à 12 heures.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes sentiments distingués. Signature.

## Calendrier prévisionnel des réunions d'information et des Réunions d'Information Syndicale (RIS)

### Mercredi 17 novembre

- 9h30 - Réunion des "P.E. Stagiaires" - Maison des syndicats Montpellier
- 14h00 - Réunion "Promotions" - Maison des syndicats Montpellier

### Mercredi 1<sup>er</sup> décembre

- 9h30 Réunion d'information "Entretien de direction" - Maison des Syndicats Montpellier
- 14h00 - 17h00 Lunel (RIS)

### Mercredi 8 décembre

- 9h00 - 12h00 Béziers (RIS)
- 14h00 - 17h00 Pézenas (RIS)

### Mercredi 15 décembre

- 9h00 - 12h00 Lodève (RIS)
- 14h00 - 17h00 Bédarieux (RIS)

### Mercredi 12 janvier

- 9h00 - 12h00 Sète (RIS)
- 14h00 - 17h00 Ganges (RIS)

## PERMUTATIONS 2011 :

### Calendrier de gestion de la phase interdépartementale

Jeudi 4 novembre 2010	Publication de la note de service et ouverture de la plateforme « Info mobilité »
Jeudi 18 novembre 2010 à 12 heures	Ouverture des inscriptions dans l'application SIAM dans les départements
Mardi 7 décembre 2010 à 12 heures	Clôture des inscriptions dans l'application SIAM et fermeture de la plateforme « Info mobilité »
Vendredi 10 décembre 2010 au plus tard	Dans les services départementaux : - Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat
Vendredi 17 décembre 2010 au plus tard	Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les inspections académiques
Vendredi 4 février 2011 au plus tard	- Contrôles et mises à jour des listes départementales de candidatures - Vérification des vœux et barèmes - Examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap
Mercredi 8 février 2011 au plus tard	- Date limite d'enregistrement des demandes tardives pour rapprochement de conjoints et des demandes d'annulation ou de modification de candidature - Consultation des barèmes validés par l'I.A.-D.S.D.E.N. sur I-Prof
À partir du mercredi 9 février 2011	Au ministère de l'Éducation nationale (DGRH B2-1) : - Contrôle des données par les services centraux - Traitement des demandes de mutations
Lundi 14 mars 2011	Diffusion individuelle des résultats aux candidats à la mutation

Circulaire du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, des Professeurs d'École et des PEGC.  
Périodicité mensuelle - Directrice de publication: Hélène Giovannini,  
SNUipp FSU - 474 Allée Henri II de Montmorency - Montpellier 34000 / tel 04 67 15 00 15 - fax 04 67 15 00 92

Dépôt légal : septembre 98 - imprimé par nos soins - Prix 0,75€ / CPPAP: 0314 S 08105 - Issn 1252 - 0578 - Abonnement 8 €

**Pour l'école, on ne doit pas se priver.**



**SNUipp**  
Fédération Syndicale Unitaire

# Les élus du personnel du SNUipp 34 vous informent :

## LE PARITARISME

Les instances paritaires de concertation ont été mises en place dans la Fonction Publique en 1947. Elles constituaient la première reconnaissance du droit à l'expression et au contrôle pour les personnels, avancée importante pour les salariés et le mouvement syndical par rapport aux décisions arbitraires et à l'opacité d'antan. Il existe 3 instances consultatives, à l'échelle du département, où sont présents à parité, les représentants du personnel et de l'administration.

### C.A.P.D. (Commission Administrative Paritaire Départementale)

**10 représentants pour les enseignants du 1<sup>er</sup> degré élus par l'ensemble de la profession lors des élections professionnelles dont 5 élus SNUipp.**

La CAPD statue sur les questions concernant la carrière des personnels :

- Mouvement des personnels.
- Vérification du barème des permutations.
- Avancement, promotions.
- Changement de corps (d'instituteur à PE).
- Accession à la Hors Classe.
- Liste d'aptitude à la direction d'école.
- Formation ASH.
- Formation continue.
- Réadaptation et réemploi.

- Questions disciplinaires (rares).  
*Les élus du personnel SNUipp garantissent l'égalité de traitement entre tous les collègues par l'application de règles claires et connues de tous. Ils agissent ainsi contre l'arbitraire et les passe-droits. Ils contribuent à faire évoluer le droit, à le rendre plus équitable.*

**C.T.P.D. (Comité Technique Paritaire Départemental)**  
**10 représentants pour l'ensemble du personnel (enseignants du 1<sup>er</sup> et Second degré et personnels non enseignants) désignés par les organisations syndicales à partir de la représentativité acquise aux élections professionnelles : 6 FSU (dont 3 SNUipp).**

Le CTPD est compétent pour l'organisation et le fonctionnement du service des écoles et des collèges :

- Carte scolaire.
- Répartition des moyens.
- Politique départementale de l'école.

### C.D.E.N. (Conseil Départemental de l'Éducation Nationale)

Le CDEN regroupe représentants des organisations syndicales, de l'administration, des élus locaux et des usagers (fédération de parents d'élèves), il est présidé par le Préfet. Il émet un avis sur la carte scolaire du département (écoles, collèges), le règlement départemental des écoles, le taux de l'IRL., les rythmes scolaires, la sécurité, Base Elèves...

## Carrière/métier : dates à retenir

Relève de la CAPD (dates approximatives)	Calendrier à retenir		Résultats
Permutations	Octobre/novembre	Internet	Mars
Demande de 500 points, postes adaptés	Novembre	Courrier IA	CAPD 27Janvier
Promotions INSTIT-P.E.	Fin 1er trimestre		CAPD 7 décembre
Directeurs spécialisés	Décembre	dossier	Févier - Mars
Formations spécialisées CAPA-SH et psy	Novembre/Décembre	dossier	Févier - Mars
Liste d'aptitude Direction d'école, résultats commission d'entretien,...	Janvier	dossier	CAPD 24 Février
Exeat/Ineat	Mars	dossier	Juin
Intégration P.E.	Mars	Internet	Mai - Juin
Mouvement	Avril	Internet	CAPD 19 Mai
Demandes de dispo et temps partiel	Février/mars	Dossier	
Congés de formation professionnelle	Date à confirmer	Dossier	Date à Confirmer
Accès Hors classe	Pas de dossier : accès automatique		Mai - Juin

## Grille indiciaire au 1er juillet 2010

La valeur brute du point d'indice : 4,63 € (01/07/2010)

Échelon	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>	11 <sup>ème</sup>
<b>Instituteur</b>	341	357	366	373	383	390	399	420	441	469	515
<b>P.E</b>	349	376	410	431	453	467	495	531	567	612	658
<b>P.E. Hors classe</b>	495	560	601	642	695	741	783				

Intérim de direction		
150 % de l'indemnité de direction		
Nb de cl	Part Fixe	Part variable
1 à 4 cl	1 943,43 € (161,95 € par mois)	300 €
5 à 9 cl		600 €
+ 10 cl		900 €

Indemnité de sujétion spéciale de direction		
Nombre de cl	Part Fixe	Part variable
1 à 4 cl	1 295,62 € (107,97 € par mois)	+ 200 €
5 à 9 cl		+ 400 €
+ 10 cl		+ 600 €

Indemnités de sujétion spéciale de remplacement (ISSR)	
Cette indemnité concerne les collègues exerçant sur des postes de ZIL, BD, à condition d'effectuer un remplacement en dehors de son rattachement administratif (école)	
• moins de 10 km (entre l'école de rattachement et lieu de remplacement) :	15,20 €
• de 10 km à 19 km :	19,78 €
• de 20 à 29 km :	24,37 €
• 30 km à 39 km :	28,62 €
• 40 km à 49 km :	33,99 €
• 50 à 59 km :	39,41 €
• 60 à 80 km :	45,11 €

**Indemnité de changement de résidence :**

- s'adresser à l'Inspecteur d'académie d'accueil
- faire la demande dès que vous êtes nommé(e) à titre définitif dans le département.

(sous condition : minimum de 5 ans sur le poste précédent)

**Indemnité ZEP :**  
1 155,60 €

**Un renseignement ?**  
**04 67 15 00 15**

**Indemnités diverses :**

- **Indemnité enseignant référent :** 929 €/an (nouveau 01.09.2010)
- **Indemnités accueil stagiaires (01.09.2010) :**
  - Accueil de 2 étudiants en stage d'observation ou de pratique accompagnée : 200 €
  - Fonction de référent auprès d'un étudiant en stage responsabilité : 200 €
- **Indemnité maîtres formateurs :** 929 €/an

**Pour les nouveaux collègues**  
Prime d'entrée dans le métier pour les personnels titularisés pour la première fois dans un corps de fonctionnaires enseignants : 1 500 €

Indemnité kilométrique			
P. Fiscale du Véhicule	< 2 000 km	2001 à 10 000 km	au-delà de 10 000 km
5 cv et moins	0,25 €	0,31 €	0,18 €
6 cv - 7 cv	0,32 €	0,39	0,23 €
8 cv et +	0,35 €	0,43	0,25 €

**Retenues sur les traitements**

- CSG : 7,5 % de 97 % du salaire total dont 2,4 % non déductibles du montant imposable.
- CRDS : 0,5 % de 97 % du salaire total.
- Retenue pour pension civile (retraite) : 7,85 % du salaire brut.
- MGEN (facultatif) : 2,60 % du traitement brut + indemnité de résidence + 5 € par enfant à charge par mois.

**Indemnités diverses : Instits et PE**

Indemnité spéciale SEGPA UPI classes relais	Pour les collègues exerçant en SEGPA
Indemnité de fonction particulière SEGPA	Pour les collègues PE spécialisés, CPD EPS, SEGPA, Psy, Réseau
heures de synthèse	Pour les instituteurs
rémunérées (hors temps scolaires)	Pour les professeurs des écoles HC

- **Indemnité de résidence :** Zone 2 : 1 % du traitement brut mensuel.
- **Contribution solidarité :** 1 % du salaire net.
- **Supplément familial de traitement (SFT)** indice plancher 449, indice plafond 717 : 1 enfant : 2,29 € ou 2 enfants : 10,67 € + 3 % du salaire brut ou 3 enfants : 15,24 € + 8 % du salaire brut ou par enfant en plus : ajouter 4,57 € + 6 % du salaire brut.

**Intégration dans le corps des P.E. par liste d'aptitude :**

Ancienneté générale de services au 1er septembre de l'année de la demande + Note d'inspection X 2 + Exercice en RAR pour 3 ans : 1 point + direction d'école l'année de la demande : 1 point + Diplômes universitaires : 5 points + Diplômes professionnels : 5 points

**Note d'inspection - Grille de notation**

Professeur des Ecoles				Instituteurs		
Échelon	Fourchette de notation			Échelon	Fourchette de notation	
	Basse	Moyenne	Haute		Basse	Moyenne
3	8	10	12			
4	8	10	12			
5	9	11	13	5	10	12,5
6	9,5	11,5	14	6	10	12,5
7	10	12,5	15	7	10,5	13
8	10,5	13	16	8	11	13,5
9	11	14	17	9	11,5	14
10	11	15	18	10	11,5	15
11	11	16	19/20	11	11,5	15

**Barème d'Avancement :**  
Changements d'échelon P.E. et instituteurs(trices)  
**Ancienneté générale de services.**  
Pour les P.E. : au 31.08.2010 pour l'avancement 2010-2011.  
Pour les instituteurs(trices) : au 31.12.2010 pour l'avancement 2011.  
**+ Note d'inspection X 2**  
(Aucune demande n'est à effectuer)